

**INTERCENTRALE (CNTG-USTG) CSI /Afrique- Cfdt-INST BELLEVILLE**  
**COMITE D'ANALYSE ET DE RECHERCHE SYNDICALE DE GUINEE**  
**(CARES-GUINEE)**

**Projet : « Soutenir l'action syndicale en matière économique pour faire du travail décent une réalité Afrique »**

**THEME DE RECHERCHE**

**PRESENTATION DE LA SITUATION SYNDICALE POLITIQUE ET SOCIOECONOMIQUE DE LA GUINEE**

**Projet Cofinancé par :**



**Septembre 2019**

## INTRODUCTION :

Située en Afrique de l'Ouest, la Guinée partage ses frontières avec la Guinée-Bissau, le Sénégal et le Mali, au nord, et la Sierra Leone, le Libéria et la Côte d'Ivoire, au sud. En 2017, le pays recensait 12,7 millions d'habitants. La Guinée est une [République](#) avec comme chef de l'État le [Président](#), parfois appelée **Guinée Conakry**, du nom de sa capitale [Conakry](#), pour la différencier de la [Guinée-Bissau](#), de la [Guinée équatoriale](#) et de la [Nouvelle-Guinée](#). Elle se trouve sur la côte atlantique de l'Afrique de l'Ouest et est entourée de la [Guinée-Bissau](#) (386 km de frontières à l'ouest), du [Sénégal](#) (330 km au nord-ouest), du [Mali](#) (858 km au nord-est), de la [Côte d'Ivoire](#) (610 km à l'est) du [Liberia](#) (563 km au sud-est) et de la [Sierra Leone](#) (652 km au sud) et de l' [océan Atlantique](#) <sup>1</sup>.

De grands fleuves comme le [Niger](#), le [Sénégal](#), la [Gambie](#) et leurs affluents prennent source en Guinée, faisant du pays le « château d'eau » de l'Afrique de l'Ouest. Quant au climat, il est tropical à deux saisons : la saison des pluies et la saison sèche. La durée de ces deux saisons varie en fonction des régions naturelles. L'environnement en Guinée semble préservé grâce à la faible densité de population et l'industrialisation limitée.

La Guinée partage avec le Mali, au [XIII<sup>e</sup> siècle](#), le légendaire [Sundjata Keïta](#) qui forma un immense empire ayant pour capitale [Niani](#) (aujourd'hui petit village guinéen). La zone côtière fut occupée au préalable par les Portugais, qui furent évincés par l'armée française, parce que affaiblis par l'occupation de la Guinée-Bissau. La Guinée est proclamée colonie [française](#) en [1891](#), indépendamment du [Sénégal](#), auquel elle était précédemment rattachée. Cette nouvelle appellation remplace celle qu'elle portait, jusque-là: les Rivières du Sud. En [1901](#), la Guinée devient une partie intégrante de l'[Afrique occidentale française](#) (AOF), administrée par un gouvernorat général.

En rejetant la proposition de la France concernant l'intégration des colonies de l'AOF au sein d'une Communauté française après la seconde guerre mondiale, la République de Guinée est proclamée le 02 octobre 1958 ; ce qui, du coup, rompt toutes relations politiques et économiques avec la France. Deux ans après, la machine des indépendances était en branle dans le monde francophone africain, suivant ainsi l'exemple guinéen. Près de cinquante après, ces pays et au delà (du sud du Sahara) sont confrontés à d'énormes difficultés politiques, économiques et sociales liées à la gestion des Etats ; donc des problèmes de gouvernance.

Il convient de rappeler que durant tout notre cursus universitaire cette notion de bonne gouvernance est tellement revenue dans les cours, comme si forcément le développement d'une nation ne peut passer que par ce principe, que nous nous sommes décidés à l'accorder plus d'attention. Mais si la communauté internationale, l'Afrique en particulier, principale cible de cette bonne gouvernance, attache une importance toute singulière à ce

processus, pourquoi depuis des décennies, plusieurs obstacles freinent son application?

La République de Guinée, cet autre Etat de l'Afrique francophone n'échappe guère à cette logique pour des raisons : géographique, historique et surtout celle liée à la mondialisation. La Guinée-Conakry, bien que possédant les critères assez semblables aux autres Etats du Sud du Sahara dans ce sens, présente des caractéristiques toutes particulières ; ce qui est évidemment l'une des multiples raisons du choix de notre thème.

Après avoir connu un régime socialiste pendant vingt six ans, caractérisé par un parti unique au pouvoir, le libéralisme économique naîtra du coup d'Etat militaire de 1984. Les guinéens connaîtront une période d'exception avant de se lancer comme les autres dans le multipartisme en 1990. Une nouvelle constitution dite "LOI FONDAMENTALE" est adoptée avec son régime présidentiel. Le principe de séparation du pouvoir, l'Etat de droit, les libertés civiques, et bien d'autres sont préconisés. De cette date à nos jours, la République de Guinée a connu une période très mouvementée : des élections, des crises de tout genre... C'est dans ce contexte que nous nous sommes posés certaines questions liées à la gouvernance dans ce pays de l'Afrique de l'ouest, où l'on rencontre une population plus que pauvre en dépit des richesses que regorge le pays tout comme les aides (dons, dettes, appuis techniques...) que nous accordent nos partenaires au développement en occurrence la Banque mondiale.

Le retard de la Guinée serait-il lié donc à un facteur historique ? Ou serait-il une conséquence logique d'un demi-siècle de mauvaise gestion de nos ressources ? Et qui dit mauvaise gestion parle directement de mal gouvernance et de propension de la corruption; ce qui sous-entend tout naturellement une problématique de gouvernance.

C' est dans le souci de présenter un document phare qui sert de point d'entrée des travaux de recherche de CARES-Guinée sur le site de la CSI-Afrique que l'équipe de recherche tente d'élaborer ce document.

Dans le cadre de cette étude, les objectifs assignés sont entre autres :

- Produire un document cadre de présentation de la Guinée sur le plan économique, politique , social et syndical ;
- Informer les lecteurs des travaux de recherche de CARES-Guinée sur le site de la CSI-Afrique sur la : problématique liée à la gouvernance en Guinée etc.
- Renforcer l'appropriation des CARES-Pays et Organisations Syndicales Parties Prenantes du projet sur la problématique de la Gouvernance en Guinée afin de recevoir toute sorte de solutions alternatives liées au système de gouvernance dans notre pays.

Le présent document est composé de quatre (4) parties à savoir : **la première partie** présente l'historique du mouvement syndical

Guinéen, **la deuxième partie** aborde la situation syndicale actuelle en Guinée, **la troisième partie** nous parle de la situation politique et économique **la quatrième partie** nous édifiera sur les enjeux du développement de Guinée.

Pour réaliser cette étude, le CARES-Guinée a utilisé trois (3) méthodologies de recherche à savoir :

- Des investigations sur le Net ;
- Des consultations de thèmes de mémoire à l'Université de Général Lansana Conté de Sonfonia
- Des fouilles documentaires au Ministère de l'Economie & Finances du Plan et de la Coopération Internationale

## Première Partie

### **I - Historique du mouvement syndical Guinéen**

Pour parler de l'histoire du mouvement syndical guinéen nous commençons juste de la période de la souveraineté nationale c'est-à-dire du syndicalisme de la première république de 1958 à 1984 marqué par l'existence du syndicat unique : la Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée (CNTG) d'une part, et du syndicalisme dans la deuxième République qui a occasionné le pluralisme syndical et politique d'autre part.

Ainsi donc, à la suite de l'accession de notre pays à la pleine souveraineté le 2 octobre 1958, le Parti Démocratique de Guinée PDG devait consolider l'unité syndicale et instaurer une nouvelle structure adaptée aux impératifs de l'indépendance nouvellement acquise.

La tâche la plus urgente alors était la reconversion des mentalités en vue de l'orientation progressive du mouvement syndical vers un syndicalisme constructif, dynamique et révolutionnaire où le travailleur est désormais maître de son destin.

Cette tâche d'éducation était relativement aisée grâce à l'élimination de la contradiction principale, la domination coloniale. Après deux 2 ans d'activité, l'USTG, section nationale Guinéenne de l'UGTAN prit toutes ses responsabilités, et lors de son deuxième congrès tenu à Conakry les 7,8 et 9 juillet 1960 elle adopta la dénomination « Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée » pour la simple raison que sur les 20 syndicats nationaux qu'elle regroupait, il y'avait 6 fédérations professionnelles.

La CNTG a été le couronnement de l'unité syndicale réalisée en Guinée et est devenue la section spécialisée du Parti Démocratique de Guinée (PDG) qui l'a créée dans le monde du travail.

Congrès tenus par la CNTG sous la première République

Le congrès constitutif de l'USTG s'est tenu les 23,24,25, Mai 1958 à Conakry peu avant le référendum du 28 Septembre 1958. Le Secrétaire Général élu fut Mr Sékou TOURE.

Le 2<sup>ème</sup> congrès tenu à Conakry les 7,8,9 juillet 1960. Axé sur la reconstruction, il lance un appel pour cultiver la mystique du travail, salue la création de notre monnaie, le franc Guinéen et le lancement du plan triennal. Il souhaite la naissance de l'Union des Etats indépendants d'Afrique. Le camarade Mamady Kaba est élu Secrétaire Général.

Le 3<sup>ème</sup> congrès qui fut tenu du 27 au 30 Novembre 1963 à la bourse du travail à Conakry coïncida avec la fin du plan triennal et au début du plan septennal. Il salua la création de nombreuses entreprises commerciales après la liquidation des comptoirs, la création des compagnies nationales de

transport, la décolonisation des structures de la Fonction Publique etc. Le camarade Mamady Kaba se succède à lui-même.

Le 4<sup>ème</sup> congrès tenu les 13,14,15 Octobre 1965 à Conakry, décida de la prolongation du mandat du bureau confédéral de 3 à 4 ans , augmenta son effectif de 17 à 19 membres avec celui des secrétaires du Conseil Confédéral, modifia la structure organique de la CNTG en procédant à la centralisation des syndicats nationaux des Fédérations professionnelles, à leur décentralisation en sections syndicales et syndicats d'entreprises. C'est le Conseil Confédéral convoqué à Mamou pour les 12, 13 et 14 octobre 1965, transféré à Conakry pour les mêmes dates, qui fut transformé en quatrième congrès. Mamady KABA brigue son troisième mandat et est réélu.

Le 5<sup>ème</sup> congrès exigea de toutes les unités de production la création des brigades de vigilance pour la défense de la Révolution contre les saboteurs de l'économie nationale. Il s'est tenu les 19, 20,21 Mai 1969. Mamady KABA est réélu.

Le 6<sup>ème</sup> congrès convoqué du 23 au 25 Mars 1972 a engagé toutes les unités de production à l'application rigoureuse des dix points de la charte de production et de productivité définie par la Direction Nationale du Parti Démocratique de Guinée PDG. Mamady est réélu pour la 5<sup>ème</sup> fois.

Le 7<sup>ème</sup> congrès(extraordinaire) du 10juin 1972 tenu dans la salle du cinéma 8 Novembre à Conakry a vu un changement dans la Direction du Comité National. Sous le mot d'ordre « l'homme qu'il faut à la place qu'il faut » la CNTG élit un nouveau Bureau composé de 13 membres, l'objectif étant l'intégration des travailleurs dans la bataille pour le développement de la production nationale. Lanciné SYLLA succède à Mamady KABA.

Le 8<sup>ème</sup> congrès organisé du 28 au 30 septembre 1975 au Palais du Peuple, a salué l'adaptation de la structure de la CNTG aux exigences de la phase du Parti-Etat et s'est rejoui du renforcement de l'alliance paysannerie-classe ouvrière, de la création des Mutuelles Agricoles des Travailleurs ( MAT), des Boulangeries et Boucheries régionales. Ce congrès fut caractérisé par l'interdiction du cumul de responsabilité administrative (cadre de commandement et diplomatique) avec les responsabilités syndicales. Mamoudou SY remplace Lanciné SYLLA nommé Gouverneur de région.

Le 9<sup>ème</sup> congrès tenu à Conakry le 25 juin 1979 a porté sur le renouvellement du bureau de la CNTG dont l'effectif des membres est passé de 13 à 15 dont 8 au siège de la centrale à Conakry et 7 comme Inspecteurs Nationaux de la CNTG près les commissariats Généraux de la Révolution (CGR) actuels Gouvernorats. Kandas CONDE est élu Secrétaire Général suite à la nomination de Mamoudou SY comme Ministre de la Fonction Publique et du Travail.

Le 10<sup>ème</sup> congrès de juin 1981 élit Monsieur Sékou Magassouba secrétaire général de la CNTG à la place de Kandas CONDE nommé Gouverneur de région.

Le 11<sup>ème</sup> congrès tenu en juin 1983 procède à un réaménagement interne. Le camarade Mamadou SAMPIL précédemment secrétaire général adjoint est élu secrétaire général à la place de Sékou Magassouba qui se retrouve trésorier.

De 1960 à 1984 la CNTG fut la section spécialisée du PDG, parti unique dont le principe d'action était le centralisme démocratique. A sa naissance en 1960, la CNTG était constitué de syndicats nationaux, professionnels au niveau des services d'une même branche d'activités connexes et d'unions locales sur l'étendue du territoire.

Les unions locales existaient dans les circonscriptions devenues plus tard Régions Administratives et actuellement Préfectures. Après l'institution des Comités d'Unités de Production (CUP) en 1962 et celle des Comités Régionaux des Travailleurs (CRT) en 1969, la CNTG supprima d'abord les unions locales, puis les Syndicats Nationaux. Depuis, sa structure est restée la suivante jusqu'à l'avènement de la deuxième République :

- Au niveau de chaque service, de chaque entreprise existait une Section Syndicale ou Délégation Syndicale suivant l'effectif des travailleurs,
- Au niveau de chaque Pouvoir Révolutionnaire Local (PRL) correspondant au quartier urbain ou rural il existait un comité local des travailleurs qui regroupait l'ensemble des sections syndicales de son ressort ;
- Au niveau de chaque garnison militaire existait un comité d'Unité Militaire correspondant à la section syndicale

La section syndicale, le comité Local des Travailleurs (CLT), le comité d'Unité de Production (CUP) et le Comité d'Unité Militaire (CUM) étaient dirigés par un bureau de membres élus pour 2 ans en assemblée générale des travailleurs.

Le Premier Responsable de la section syndicale était le secrétaire général, tandis qu'au niveau du CUP ou du CUM il avait le nom de Président. Ces cellules syndicales participaient activement à la gestion des intempéries et du fonctionnement de leurs services, veillaient aux problèmes de recrutement, de mutations, d'avancement, de récompenses positives comme négatives et assuraient le perfectionnement des travailleurs par des séminaires, des stages etc..

L'ensemble des délégations syndicales et sections syndicales, des CUP, des CUM et des CLT d'un arrondissement des travailleurs (CAT) dirigé par un bureau de 7 membres élus pour 3 ans en congrès. Le premier responsable du CAT était membre de droit du comité Directeur du PDG (Politique) chargé des questions syndicales.

L'ensemble des comités d'Arrondissement des Travailleurs (CAT) d'une fédération du PDG était coiffé par un Comité Régional des Travailleurs (CRT) de 7 membres élus en congrès des CAT pour 3 ans.

Le premier responsable (secrétaire Général) du CRT était d'office membre du Bureau Fédéral du PDG chargé des questions syndicales dans la région administrative (actuelle Préfecture). Le Comité National des Travailleurs coordonnait sur le plan national les activités de l'ensemble des CRT. Il comprenait 15 Membres élus en Congrès pour 4 ans et était assisté dans son fonctionnement de 8 commissions de travail :

- La commission de l'Administration Générale ;
- La commission de l'Enseignement ;
- La commission de l'Education Ouvrière ;
- La commission de l'Industrie ;
- La commission des Echanges ;
- La commission des Transports et Mécanique Générale,
- La commission de la Production
- La commission de la santé

Sous la Première République, le travailleur qui était représenté à tous les niveaux de prise de décision et d'exécution (comité central du parti, Assemblée Nationale et Gouvernement) élaborait lui-même la législation du travail par l'intermédiaire de ses représentants au sein du comité consultatif de la Fonction Publique. C'est à ce titre que la CNTG a largement participé à la conception des textes portant création du cadre unique de la Fonction Publique, des statuts particuliers des différents corps de métier avec leurs grilles indiciaires et la suppression de l'auxiliarat garantissant du coup la retraite à des milliers de travailleurs. La législation du travail offrait une totale garantie d'emploi après les études.

Le transfert du ravitaillement des travailleurs en denrées alimentaires de première nécessité au niveau des CUP et section syndicales, la création des coopératives de consommation des travailleurs dirigés et gérés par la classe ouvrière, le régime de sécurité sociale, les augmentations de salaire accordées par le décret n° 280/PRG du 9 juin 1980 constituaient des manifestations de la sollicitude du régime à l'endroit de la classe ouvrière.

L'université ouvrière Africaine ouverte en Février 1960 à Conakry a permis de former de nombreux cadres nationaux et plus de 400 cadres Africains provenant des Etats frères ou de mouvements de libération particulièrement d'Algérie, du Maroc, du Sénégal, du Mali, du Niger, du Cameroun, du Tchad, du Gabon, de la Guinée Bissau, de la Cote D'Ivoire, du Dahomey(Benin), du Togo, de l'Angola, du Kenya, du Zimbabwe, du Malawi, de la Tanzanie, de la Zambie, de la Sierra Léone et de la Gambie.

Membre Fondateur de l'Union Syndicale Panafricaine(USPA) en Mai 1961 à Casablanca (Maroc) et de l'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) en Avril 1973 à Addis Abeba (Ethiopie), la CNTG a entretenu de



solides relations d'amitié et de coopération avec des nombreuses centrales syndicales Africaines et étrangères.

D'ailleurs il convient de rappeler que le camarade lanciné SYLLA, délégué de la CNTG au congrès constitutif de l'OUSA, fut le premier Président de cette organisation syndicale africaine et que durant toute la période de répression coloniale, le mouvement syndical Guinéen a largement bénéficié du soutien actif des Forces Progressistes Internationales, particulièrement de la Fédération Syndicale Mondiale ( FSM) dont le camarade Abdoulaye DIALLO de Guinée est demeuré longtemps l'un des Vice-présidents.

### **DEUXIEME REPUBLIQUE**

L'avènement de la deuxième République le 3 Avril 1984 après la mort du 1 er Président, le syndicaliste Ahmed Sékou TOURE, change la donne dans le pays. Le libéralisme et le pluralisme caractérisent désormais l'espace politico-syndical de la Guinée. Des centrales syndicales créées au nombre pléthorique de huit 8 s'ajoutent à la CNTG pour gérer la classe ouvrière et défendent les intérêts des travailleurs.

- 1- **L'USTG** : l'Union Syndicale des Travailleurs de Guinée dirigée par Dr El hadj Ibrahima FOFANA est implantée dans les banques, les Assurances et parmi un bon nombre d'enseignants devenant ainsi la seconde centrale syndicale représentative du pays après la CNTG ;
- 2- **L'ONSLG** : l'Organisation Nationale des Syndicats Libres de Guinée de Mr Yamodou TOURE se trouve à la Direction de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale ;
- 3- **La CGSL** : la Confédération Guinéenne des Syndicats Libres de Guinée née de l'éclatement de l'ONSLG est dirigée par Mme Keita Magbè BANGOURA se trouve dans les services portuaires ;
- 4- **L'UGTG** : l'Union Générale des Travailleurs de Guinée fondée par les travailleurs déflatés de la Fonction Publique Guinéenne est animée par Mr Mamoudzou Mara ;
- 5- **Le SIFOG** : Le Syndicat libre des Forces Ouvrières de Guinée de Mr Idrissa Diawara ;
- 6- **L'UDTG** : Union Démocratique des Travailleurs de Guinée est créée par Mr Abdoulaye Baldé ;
- 7- **La CGTG** : La Confédération Générale des Travailleurs de Guinée constituée des éléments dissidents de l'UGTG est dirigée par Mr Soriba Camara.
- 8- **L'UNTG** : l'Union Nationale des Travailleurs de Guinée de Mr Karamoko SYLLA.

La Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée (CNTG) unique centrale syndicale sur le terrain de 1960 à 1984 conserve malgré toute sa notoriété et demeure la plus représentative dans le pays. Elle est animée par dix sept 17 fédérations nationales professionnelles dont la fédération des retraités et celle des Artistes et Dramaturges. Elle tient dans la continuité

ses assises statutaires après quelques modifications structurelles successives qui sont entre autres :

- 1- Le remplacement des Inspecteurs régionaux par les Bureaux des Unions Régionales des Travailleurs (URT) dans les régions administratives ;
- 2- Le retour dans les Préfectures et dans les Communes de Conakry des Bureaux des Unions Locales des Travailleurs supprimés par la CNTG en 1960 et remplacés par les Comités Régionaux des Travailleurs (CRT) ;
- 3- L'augmentation du nombre des membres du Bureau Confédéral à 80 Personnes dont 21 du Bureau Exécutif National, 8 secrétaires généraux des Unions Régionales et 3 personnes désignées par chacune des dix sept fédérations professionnelles.

Le douzième congrès se tient à Conakry en 1985 après environ un an de flottement dû à la dissolution de toutes les organisations en place au moment de la prise du pouvoir par l'armée le 3 Avril 1984. Ce congrès relance les activités syndicales avec une nouvelle génération de syndicalistes dirigée par Dr Mohamed Samba KEBE, élu secrétaire général de la Centrale.

Le treizième congrès en 1991 se déroule sans un antagonisme interne qui n'empêche pas Dr Mohamed Samba KEBE de se succéder à lui-même.

Le quatorzième congrès en 2000 écarte Dr Mohamed Samba KEBE qualifié de progouvernemental et porte à la tête de la centrale Hadja Rabiadou Serah DIALLO première femme secrétaire générale de la CNTG depuis 1946.

L'idée de grève générale vient dès lors conforter les grèves sectorielles des travailleurs de l'Éducation, des Banques et de la Santé pour revendiquer de meilleures conditions de vie et de travail.

En guise d'alerte, trois 3 mois avant le quinzième congrès, le mémorandum n°111/SE/CNTG du 23 Mai 2005, et le préavis de grève du 13 juin 2005 sont adressées au Gouvernement autour des points ci-après :

- 1- Fixation et homologation des prix des denrées alimentaires de première nécessité,
- 2- Mise en place d'une politique fiable de transports urbain et interurbain,
- 3- Multiplication des salaires des travailleurs actifs et des pensions des retraités par quatre (4) ;
- 4- Instauration du SMIG en Guinée,
- 5- Application de l'étude actuarielle du BIT pour la survie de la caisse nationale de sécurité sociale ;
- 6- Mise en place d'une politique nationale de sécurité et de santé au travail en faveur des travailleurs de la Fonction Publique ;

- 7- Instauration du tribunal administratif pour les travailleurs de la fonction Publique,
- 8- Réhabilitation de la commission consultative du travail et des lois sociales (seul point satisfait) .

Le quinzième congrès convoqué pour les 12, 13,14 septembre 2005 s'est tenu sous le signe du changement et remplace seize des vingt et un membres qui composent le Bureau Exécutif National, Hadja Rabiadou serah DIALLO se succède à elle-même malgré la tension houleuse qui a dominé ses assises. Les secrétaires généraux des unions locales deviennent des délégués statutaires et deviennent électeurs non éligibles du congrès.

Par contre, l'épineux problème de cumul de fonction syndicale qui caractérise les structures de la CNTG est resté sans solution sinon le statu quo qui consiste à se maintenir responsable dans deux 2 ou trois 3 organismes syndicaux à la fois au cours du même mandat. Après plus de trois 3 mois de négociations infructueuses, Gouvernement et patronat d'un coté , et CNTG de l'autre, la grève générale d'avertissement est déclenchée le 15 Novembre 2005 suivie sur toute l'étendue du pays.

La Confédération nationale des travailleurs de Guinée (CNTG) est l'une des douze (12) principales centrales syndicales nationales que compte la Guinée. C'est la principale force syndicale du pays, présente sur l'ensemble du territoire et dans la quasi-totalité des secteurs professionnels. Créée en 1958, revendiquant 70 000 adhérents, la CNTG est la principale force syndicale de la Guinée, présente sur l'ensemble du territoire et dans la quasi-totalité des secteurs professionnels.

Créée en 1958, la CNTG revendique 126 000 adhérents. C'est le premier grand syndicat de salariés africains à être dirigé par une femme, [Rabiadou Serah Diallo](#). Elle a organisé une grande grève en 2006, menée conjointement avec l'Union syndicale des travailleurs de Guinée (USTG), qui a perdu dans un accident de la route en [2010](#) son secrétaire général [Ibrahima Fofana](#), présenté comme un possible candidat indépendant à l'élection présidentielle, alors qu'il se rendait à des négociations dans la plus grande industrie minière du pays, l'usine d'[alumine](#), exploitée par le groupe russe [Rusal](#)<sup>1</sup>. La Guinée détient la moitié des réserves mondiales d'alumine.

La CNTG et l'USTG ont mené ensemble la [grève générale en Guinée de 2007](#), qui fit 137 morts et 1667 blessés, et amena le président [Lansana Conté](#) à accepter, sous la pression de la Communauté économique des états d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de mettre en place un processus de réformes démocratiques et économiques.

Lors de ce processus, en janvier 2010, l'UFDG s'est aligné derrière son président, [Cellou Dalein Diallo](#), qui a apporté son soutien officiel à la secrétaire générale de la CNTG, [Rabiadou Sérach Diallo](#), pour qu'elle soit nommée présidente du [Conseil national de transition](#) en février 2010<sup>2</sup>. Le nouveau secrétaire général de la confédération nationale des travailleurs de

Guinée, qui a succédé à [Rabiatou Sérah Diallo](#), est Elh. Ahmadou Diallo. La CNTG est impliquée dans des actions pour obtenir un grand centre hospitalier destiné initialement aux salariés ne soit pas transformée en complexe hôtelier de tourisme.

## **Deuxième Partie**

### **II - Situation actuelle syndicale et sociale**

Le mouvement syndical guinéen au carrefour des changements en Guinée est aujourd'hui à la croisée des chemins. Dans un Etat en ébullition du fait des crises sociales ; le gouvernement continue à violer les accords syndicaux et politiques. Ceci ; enlise le pays dans un cycle de revendications dans tous les secteurs névralgiques : éducation, banques et mines par endroit.

En Guinée il y'a de nos jours treize (13) centrales syndicales dont la CNTG et l'USTG évoluant en inter-centrale et qui sont les plus représentatives suite aux dernières élections sociales organisées en 2015.

En fait la pauvreté des travailleurs guinéens n'est plus à démontrer. L'augmentation du prix de carburant à la pompe de 25% de 8000 GNF à 10 000 GNF affaisse davantage le pouvoir d'achat. Cette augmentation du prix du carburant de façon unilatérale sans consultation préalable des partenaires sociaux a dangereusement affecté le panier de la ménagère car les conséquences directes ont été la hausse du prix des denrées de première nécessité sans oublier les tarifs des locations des habitants des grandes villes de Guinée.

Le Gouvernement actuel avait interrompu le dialogue social consacré par l'OIT entre les différents partenaires sociaux qui constitue en soi une violation du code du travail guinéen. Ce phénomène constituait une entrave à l'amélioration des conditions de vie des travailleurs et de la population de Guinée.

De nos jours, tous les accords syndicaux sont violés par le gouvernement et ces accords engendrent des revendications sociales qui se matérialisent par des marches pacifiques entraînant des pertes en vies humaines et des dégâts matériels considérables.

Par ailleurs, depuis l'avènement de la 3<sup>ème</sup> République les crises politiques se multiplient et sont souvent générées par le non respect du consensus et des accords politiques entre la mouvance présidentielle et l'opposition.

## **Troisième Partie**

### **III - Situation Politique et Economique**

La croissance qui s'établissait autour de 10 % en 2016 et 2017, a ralenti pour atteindre 5,8%, en 2018. Elle demeure néanmoins robuste, tirée par les investissements directs étrangers (IDE) dans le secteur minier.

L'industrie minière a d'ailleurs connu une croissance d'environ 50 % par an en 2016 et 2017. La croissance du secteur non minier a pour sa part atteint 5,6 %, l'investissement dans les infrastructures et la croissance des secteurs primaire et tertiaire restant solide. À 9,9 % en 2018, l'inflation a frôlé les deux chiffres, sous l'effet d'une augmentation des prix du carburant et des tarifs de l'électricité.

Le déficit budgétaire a légèrement augmenté en 2018. Néanmoins, le solde budgétaire primaire a quelque peu diminué, passant de 2,7 % du PIB à 2,4 % entre 2017 et 2018. Cette amélioration tient à la réduction des subventions aux prix du carburant, la hausse des tarifs de l'électricité et la limitation des recrutements et des promotions dans le secteur public. Les recettes fiscales ont augmenté de 0,3 % du PIB, essentiellement à cause des revenus tirés du secteur minier. Cependant, les dépenses en capital ont augmenté de 0,4 % du PIB. En conséquence, le solde global s'est légèrement détérioré, passant de -2,0 % du PIB en 2017 à -2,2 % en 2018.

Le risque de surendettement reste modéré, même si les emprunts extérieurs non concessionnels ont augmenté en 2018. La dette publique totale rapportée au Produit intérieur brut (PIB) est retombée à 38,4 % en 2018, contre 39,6 % en 2017.

L'économie guinéenne reste confrontée à deux risques majeurs en 2019 : le pays doit maintenir le cap des réformes macroéconomiques et budgétaires et assurer la stabilité sociale et politique. Les élections législatives prévues en 2019 risquent d'affaiblir l'élan des réformes structurelles et la rigueur des politiques publiques, au détriment de la croissance économique à moyen terme. En outre, la lenteur des progrès en matière de développement des infrastructures pourrait ralentir la croissance. Sur le front extérieur, la baisse des prix des matières premières et le ralentissement de la croissance économique en Chine pourraient nuire à l'expansion de l'activité en Guinée.

## Quatrième Partie

### IV - Enjeux de développement

L'agriculture, les ressources naturelles mais également les industries de transformation et les services sont autant d'atouts économiques pour la Guinée. Premier employeur du pays, le secteur de l'agriculture joue un rôle clé dans la réduction de la pauvreté et le développement rural : il assure les revenus de 57 % des ménages ruraux et l'emploi de 52 % de la main-d'œuvre.

L'environnement naturel du pays est favorable mais, pour en tirer pleinement profit et accélérer le processus de transformation structurelle, le pays doit améliorer sa gouvernance. D'autant que la Guinée est de plus en plus vulnérable au changement climatique, avec une hausse globale des températures moyennes et un recul des précipitations annuelles, surtout dans les régions du Nord-Ouest et du Nord-est.

Les ressources naturelles, notamment minières et hydroélectriques, sont importantes et pourraient constituer des sources de recettes substantielles. Mais l'expérience montre que l'exploitation minière et l'hydroélectricité peuvent avoir des retombées négatives graves, directes et indirectes, sur la biodiversité et l'environnement. Ces risques potentiels devront être soigneusement gérés.

Autre grand défi pour la Guinée, les inégalités hommes-femmes, sur le plan de l'éducation et de la productivité agricole mais aussi de l'accès à une activité professionnelle et à des postes de décision. Pris ensemble, ces facteurs fragilisent les perspectives des femmes et la trajectoire de développement du pays. D'autres contraintes importantes demeurent : faiblesse du capital humain (avec un taux d'alphabétisation peu élevé notamment), faible qualité du système de santé, absence d'intrants de qualité pour l'agriculture, manque de capacités de gestion au niveau sectoriel et local, accès restreint aux services financiers et importance du chômage, en particulier chez les jeunes.

### **CONCLUSION**

La problématique de la gouvernance en Guinée que nous avons essayé de cerner sur certains aspects (politique, démocratique, économique, syndical et social) est surtout devenu sujet pertinent qu'à partir de 1989 par la Banque mondiale, dans son rapport sur l'Afrique, à la suite de la fondation Carter. La *World Bank* évoqua donc la bonne gouvernance comme moyen de sortir le continent du sous-développement et d'impulser un nouveau départ. Un discours largement soutenu par l'administration américaine, des organisations internationales comme l'OCDE et l'Union européenne..

Par ailleurs, malgré tous les efforts consentis par la Banque mondiale afin d'utiliser les fonds alloués dans la réalisation des Projets pour le

développement de Guinée, nous remarquons que la mal gouvernance, la corruption, les détournements, la gabegie, l'irresponsabilité .... Ont réussi par maintenir la Guinée dans le cercle vicieux de la pauvreté.

Or, il est unanimement admis que la bonne gouvernance devrait inclure les éléments suivants :

- L'exercice de la liberté syndicale
- Le renforcement du dialogue social
- Un Etat effectif et responsable ;
- Une société civile mobilisée ;
- Et un secteur privé efficace, toutes choses qui sont nécessaires pour un développement durable.

En effet, un Etat crée un environnement politique et juridique propice à une croissance économique équitablement répartie. De même, une société civile active et dynamique mobilise les individus, les groupes et les communautés, facilite l'interaction politique et sociale, aide à générer le capital social et encourage la cohésion et la stabilité au sein de la société. Enfin, le secteur privé productif génère des emplois et les revenus. Cependant, en Guinée, nous notons une faiblesse notoire dans ces trois domaines primordiaux.

Par ailleurs, les éléments clés d'une bonne gouvernance sont absents ou presque en République de Guinée : l'obligation de rendre compte, la transparence, la lutte contre la corruption, la gouvernance participative et le cadre juridique et judiciaire favorable. Des éléments qui, il faut l'insister, dénotent la nature complexe du concept de la bonne gouvernance.





